



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. et Mmes DORTE, Maire ; BENSOUSSAN, BREGERE, SAMBOURG, DUVAL, Adjoint ; DUDOT, CHISLARD, NALLET, DEPAUL, DIVOIRE, MARCHAND, GAVOIS, PEREIRA, PAPA, GABET, TAILLANDIER, ADRIEN, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. JOLY à M. CHISLARD, M. CHAMPENOIS à Mme BENSOUSSAN, M. PICHON à M. DORTE, Mme DOMAT à M. GABET, Mme LARERE à Mme TAILLANDIER

Absente : Mme VASSORT

Secrétaire de séance : Mme DUDOT

Une minute de silence est observée en hommage à Hervé GOURDEL

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire informe le conseil du retrait à l'ordre du jour du règlement du marché et de l'ajout à la demande de la Communauté de Communes de la délibération portant sur les modifications statutaires de ses compétences à la suite des problèmes rencontrés avec l'ASLYN.

Démission de Madame LE PORHIEL Emily de son mandat de Conseillère municipale pour motif personnel.

Installation de Monsieur PAPA Romaric dans ses nouvelles fonctions de Conseiller municipal, membre suivant sur la liste « Pont vers l'Avenir ».

Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 11 Juillet 2014

AFFAIRES GENERALES

Désignation de trois représentants du Conseil Municipal à la commission locale d'information et de suivi de la carrière de PONT-SUR-YONNE

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner 3 délégués au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance relative aux installations exploitées par la société DLB sur le territoire de la commune de Pont sur Yonne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 abstention (M. ADRIEN),

- **DESIGNE** M. DORTE Grégory, Mme BENSOUSSAN Déborah et M.MARCHAND Pierre représentants à la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

Création du comité consultatif «Marché » et désignation des membres du Conseil municipal

Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2143-2 donne la possibilité au Conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités peuvent comprendre des membres non élus.

Avant de procéder à la désignation des membres du comité consultatif, il convient d'en fixer le nombre. Le rapporteur propose de fixer à 8 le nombre de membres de cette commission composée paritairement de conseillers (4) et de représentants des forains non sédentaires (4).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer la composition du comité consultatif « Marché» à 8 membres (4 élus et 4 représentants parmi les forains non sédentaires).

- **DESIGNE** Mmes BREGERE Claire, NALLET Monique et MM. PICHON Jean-Jacques et MARCHAND Pierre, membres du comité consultatif.

Création d'un comité consultatif « hameaux » et désignation des membres du Conseil municipal

Afin d'étudier les questions spécifiques portant sur les hameaux, le rapporteur propose de créer un comité consultatif composés de 10 membres à laquelle pourront participer les habitants des hameaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer la composition du comité consultatif «hameaux» à 10 membres.

TRAVAUX – VOIRIE

Désignation du bureau d'études pour le contrôle des ERP

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à limiter un certain nombre de risques et à assurer la sécurité des personnes.

Une consultation auprès de 3 prestataires l'APAVE, SOCOTEC et Bureau Véritas, spécialisés dans le contrôle des ERP, a été réalisée.

Les vérifications concernent les installations électriques et gaz, ainsi que l'installation de protection contre la foudre et la motorisation de la porte de la salle des fêtes.

Après avis favorable de la commission travaux réunie en date du 19 Septembre 2014, le rapporteur propose au Conseil municipal de retenir l'offre du bureau d'études APAVE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix du bureau d'études APAVE pour effectuer les contrôles des ERP pour un montant de :

- Vérification initiale HT : 3 954.56€
- Vérification périodique HT : 3 645.54€

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour signer et effectuer les démarches nécessaires.

Désignation du bureau d'études pour l'étude hydrologique de la rue de MIREMY

Pour répondre à l'urgence d'intervenir Rue de Miremy, une étude hydrologique est indispensable pour définir les travaux nécessaires.

Une consultation auprès de 3 prestataires spécialisés en études hydrologiques a été réalisée.

Après avis favorable de la commission travaux réunie en date du 19 Septembre 2014, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre du bureau d'études ECMO pour un montant de 5 500.00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix du bureau d'études ECMO pour procéder à l'étude hydrologique,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour signer et effectuer les démarches nécessaires.

FINANCES – AFFAIRES ECONOMIQUES

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants au marché de restauration de l'église

Le rapporteur informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires à l'église. Ceux-ci concernent les lots couverture et maçonnerie pour des travaux d'évacuation d'eaux pluviales et la pose d'échafaudages intérieurs de 13 baies du Chœur et transepts.

LOT couverture

- Attributaire l'entreprise Bernard BATAIS et Fils

Montant : 6 832.00 € HT soit 8 198.40€ TTC - objet : Evacuation des eaux pluviales

LOT maçonnerie

- Attributaire l'entreprise SAS CHATIGNOUX

Montant : de 9 759.06€ HT soit 11 710.87€ TTC - objet : pose des échafaudages intérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les avenants ci-dessus au marché de travaux de restauration de l'Eglise,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les avenants au marché de travaux de restauration de l'Eglise

Décisions modificatives budgétaires

Les présentes décisions modificatives budgétaires portent d'une part sur la reprise des résultats des comptes administratifs 2013 dans le budget 2014, et d'autre part sont destinées à ajuster les crédits de dépenses et les recettes de l'exercice 2014.

L'équilibre budgétaire n'est pas modifié.

- Budget principal de la commune

Section de Fonctionnement

Dépenses

Art 6718	1 200 €
Art 673	2 600 €
Art 6541	- 3 800 €

Section d'Investissement

Dépenses

Art 203	7 000 €
Art 205	2 000 €
	<hr/>
TOTAL	9 000 €
Art 21	- 9 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget principal, comme détaillée ci-dessus,

- Budgets annexes

Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6542	1 125 €
Art 6063	- 1 125 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe assainissement, comme détaillée ci-dessus

Transports

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 002	Déficit de fonctionnement reporté	1 503.91€
Art. 023	Virement à la section d'investissement	54 333.06 €
	TOTAL	55 836.97 €

Recettes

Art. 70688	Autres redevances et droits	55 836.97 €
------------	-----------------------------	--------------------

Section d'investissement

Dépenses

Art. 001	Déficit d'investissement reporté	54 333.06 €
----------	----------------------------------	--------------------

Recettes

Art. 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	/ €
Art. 021	Virement de la section de fonctionnement	54 333.06 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe Transport, comme détaillée ci-dessus

Restauration

Décision municipale annexe Restauration

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 002	Déficit de fonctionnement reporté	8 207.37 €
Art. 023	Virement à la section d'investissement	66 737.60 €
Art 65		1 500.00 €
Art 67		65.00 €
TOTAL		76 509.97 €

Recettes

Art 7067	Redevance et droits	76 509.97 €
----------	---------------------	--------------------

Section d'investissement

Dépenses

Art. 001	Déficit d'investissement reporté	64 078.60 €
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	10 150.00 €
Art 2313		- 5 000.00 €
TOTAL		69 228.60 €

Recettes

Art. 021	Virement de la section de fonctionnement	68 187.60 €
Art 10222		1 041.00 €
TOTAL		69 228.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe Restauration, comme détaillée ci-dessus

Rénovation logements

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 61522	Entretien de bâtiment	87 099.25 €
------------	-----------------------	-------------

Recettes

Art. 002	Excédent de fonctionnement reporté	87 099.25 €
----------	------------------------------------	--------------------

Section d'investissement

Dépenses

Art. 2188	Chaudières	17 807.39 €
Art. 2313	Constructions	2 800.00 €
		<hr/>
	TOTAL	20 607.39 €

Recettes

Art. 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	20 607.39 €
-----------	---------------------------------------	--------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe rénovation logement, comme détaillée ci-dessus,

Camping

Section d'investissement

Dépenses

Art. 001	Déficit d'investissement reporté	149 495.36 €
----------	----------------------------------	--------------

Recettes

Art. 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 614.68 €
Art. 1641	Emprunt	147 480.68 €
Art 024		400.00 €
		<hr/>

TOTAL 149 495.36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe camping, comme détaillée ci-dessus,

Lotissement le Ravillon

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6045		14 381.72 €
Art. 61523		150.000.00 €
		<hr/>

TOTAL 164 381.72 €

Recettes

Art 002		164 381.72 €
---------	--	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Art. 2315 169 496.80 €

Recettes

Art. 001 169 496.80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du Budget annexe Le RAVILLON, comme détaillée ci-dessus,

Subventions aux associations

La commission Animation et Culture réunie le 14 Septembre 2014 propose de verser les subventions suivantes aux associations en adéquation avec la situation budgétaire de la commune. Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions communales à verser aux associations tel que présenté ci-dessous

Demandes de subventions 2014

Associations	Subvention 2012		Subvention 2013		Subvention 2014	
	Demandée	Accordée	Demandée	Accordée	Demandée	Proposition Commission
<i>Persévérante Pontoise</i>	22500.00	19600.00	18420.00	18420.00	24000.00	12000.00
<i>UNRPA</i>	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	250.00
<i>FNACA</i>	400.00	400.00	500.00	400.00	450.00	200.00
<i>Club de l'Amitié</i>	700.00	500.00	700.00	500.00	700.00	200.00
<i>Joie de Lire</i>	900.00	900.00	900.00	900.00	900.00	400.00
<i>Harmonie Municipale</i>	8000.00	8000.00	8000.00	8000.00	8000.00	4000.00
<i>Photoclub</i>	1000.00	800.00	1000.00	800.00	800.00	600.00
<i>ECAL</i>	820.00	820.00	820.00	820.00	820.00	300.00
<i>Comité de jumelage</i>	1000.00	800.00	1000.00	800.00	1000.00	400.00
<i>Les Capucines</i>	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00	300.00
<i>CASACPY</i>	4000.00	4000.00	4000.00	1000.00	12500.00	12000.00
<i>CASACPY (subv. Exc.)</i>	12000.00	12000.00	12000.00	12000.00		
<i>Brin de talent</i>	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	200.00
<i>Souche Air Play</i>	1000.00	1000.00	1200.00	1200.00	1200.00	1000.00
<i>Les Dilettantes</i>	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	300.00
<i>Dans' Club Pontois</i>	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	200.00
<i>La Vandoise</i>	2452.00	2452.00	2342.00	2342.00	2542.55	1200.00
<i>Les Loups Sénonais</i>	900.00	300.00	500.00	300.00	900.00	500.00
<i>Motoclub OBF</i>		1000.00	600.00	300.00	600.00	300.00
<i>Le Pont des Muses</i>		2500.00	2500.00	1000.00	1000.00	300.00
<i>Secours populaire</i>					200.00	300.00
<i>PP Cyclisme</i>		3500.00		3500.00	4700.00	
<i>ACPG</i>		300.00	500.00	250.00		
<i>Amicale des Sapeurs-Pompiers</i>	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00		
<i>A' Corps Danse</i>	300.00	300.00	300.00	300.00		
<i>Nikostudio</i>			500.00	500.00		
<i>Centre de Loisirs de Pont</i>		27000.00	30000.00	30000.00		
<i>PYHC</i>			2000.00	500.00	6000.00	
<i>YAPAQUA</i>			700.00		700.00	
<i>Jeunes Sapeurs-Pompiers</i>						
<i>Dakaïto Ryu</i>					1300.00	
<i>Société de chasse</i>						
<i>ACAP</i>						
<i>Comité Pontois contre les maladies</i>		1000.00				
<i>ASEPA</i>			500.00	500.00		
<i>Vagapont</i>	300.00	300.00				
<i>Secours Catholique</i>			1000.00			
TOTAL		91372.00		88232.00		34950.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 contre Monsieur ADRIEN et 1 abstention Monsieur GABET)

- **APPROUVE** le tableau des subventions à verser aux associations pour l'année 2014.

Subvention « Trophée des Lycées » – LA BROSSE

Le Conseil municipal du 19 Février 2014 a décidé de participer au financement du Trophée National des lycées agricoles en versant une subvention de 50 €. Cependant la délibération n'a pas été effective. Suite à l'installation du nouveau Conseil, il convient de délibérer à nouveau pour le versement de cette subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 50 € pour la participation au concours »Trophée des Lycées » à l'EPLEA d'Auxerre-la Brosse.

Subvention Collège au titre du voyage en Grèce

Le Conseil municipal du 17 Octobre 2013 a décidé d'attribuer une subvention de 50 €/élève pontois (14 élèves) au collège de Pont sur Yonne pour participer au voyage en Grèce des élèves de 6ème. La subvention n'ayant pas été versée en 2013 par l'ancienne municipalité (le voyage ayant eu lieu en 2014), il est nécessaire de délibérer à nouveau pour verser celle-ci sur le budget 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 50 € /élève pontois (14 enfants) au collège de Pont sur Yonne pour le voyage organisé en Grèce en 2014.

Règlement du marché de Noël et tarif

Le rapporteur rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement du Marché de Noël permettant de fixer les modalités d'organisation de celui-ci et son bon déroulement. Concernant le marché de Noël intérieur, le tarif 2013 est reconduit ; seul un nouveau tarif est proposé pour le marché extérieur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs et le projet de règlement pour régulariser les conditions de déroulement du marché de Noël en intérieur et extérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement tant intérieur qu'extérieur du marché de Noël

Règlement fête foraine et tarif

Chaque année la fête foraine de Pont sur Yonne se déroule conjointement à la fête du 15 Août. Il est proposé d'instaurer un règlement de la fête foraine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la fête foraine.

ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

Règlement spectacles extérieurs et tarif

Afin d'améliorer l'organisation des spectacles extérieurs et du cirque, le rapporteur propose au Conseil de mettre en vigueur un règlement portant sur les conditions d'organisation et du bon déroulement de ces manifestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la fête foraine.

AFFAIRES SCOLAIRES – EDUCATION – PETITE ENFANCE

Règlement intérieur des NAP

Pour faire suite à la mise en place des NAP à la rentrée scolaire 2014, l'accueil municipal organisé de 15h45 à 16h30 tous les jours scolaires sauf les mercredis et vacances scolaires nécessite de mettre en place un règlement intérieur permettant de fixer les modalités d'organisation et de tarification du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur des NAP.

Communauté de Communes Yonne Nord – modification des statuts

Monsieur le Maire expose que les statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord (CCYN) ont été complétés afin de prendre en compte la compétence : **animation sportive** suite au problème de l'ASLYN.

Ces statuts, adoptés par l'Assemblée communautaire du 23 Septembre 2014, pour devenir exécutoires, doivent être ratifiés par les communs membres de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal approuve les modifications statutaires ci-dessus exposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention (M. ADRIEN)

- **APPROUVE** les modifications statutaires de la CCYN.

Séance levée à 21 h 30